L’AN DEUX MILLE DIX-SEPT et le SEIZE OCTOBRE à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Conseil Municipal** | | **Présent(e)** | **Excusé(e)** | **Procuration donnée à** |
| GUIOT | Olivier | X |  |  |
| BESSE | Séverine |  | X | MEUNIER Christelle |
| PETITJEAN | Nicole | X |  |  |
| CHIROL | François | X |  |  |
| CHARPY | Delphine |  | X | ROSSEEL Sébastien |
| FORGET | Jean-Michel |  | X |  |
| LABAYE | Sophie | X |  |  |
| MEUNIER | Christelle | X |  |  |
| PONTONNIER | Florence | X |  | Arrivée à 20h20 |
| ROSSEEL | Sébastien | X |  |  |
| VOLAT | Frédéric |  | X |  |

Secrétaire de séance : Mme PETITJEAN Nicole

Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Charte pour la protection du ciel et de l’environnement nocturne
2. Convention d’adhésion au service de médecine préventive
3. Modification du tableau des effectifs
4. Subvention exceptionnelle au comité des fêtes
5. Rapport d’activité SICTOM 2016 (consultable sur le site [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr))
6. Rapport d’activité SIVOM 2016 (consultable sur le site [www.sictom-nordallier.fr](http://www.sictom-nordallier.fr))
7. Points comptables
8. Programmes 2018
9. Informations diverses

\*\*\*\*\*

1. **Charte pour la protection du ciel et de l’environnement nocturne :**

Après une présentation de la charte aux élus, Mr le Maire et Mr VERAEGHE de l’ANPCEN signent ensemble ce document.

\*\*\*\*\*

1. **Convention d’adhésion au service de médecine préventive :**

La convention actuelle a été dénoncée par le Centre de Gestion qui en présente une nouvelle à l’approbation des élus.

La modification porte sur la périodicité des visites médicales de tous les agents territoriaux, elle sera dorénavant de 2 ans. La nouvelle convention prendra effet au 1er janvier 2018. Le prix par visite reste inchangé.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

1. **Modification du tableau des effectifs :**

Suite au changement de rythme scolaire depuis la rentrée des classes 2017, le passage en semaine de 4 jours d’école oblige à revoir le temps de travail de notre ATSEM. Après une rencontre avec Mr le Maire, l’agent souhaite revenir au temps de travail qu’elle accomplissait avant la précédente réforme des rythmes scolaires. L’ATSEM a confirmé sa demande par courrier de revenir à 30.2 heures hebdomadaires après le lissage des heures à compter de la rentrée 2017.

Le Conseil valide la demande de l’ATSEM de réduire son temps de travail à 30.2 heures suite au passage en semaine de 4 jours.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

1. **Subvention exceptionnelle au comité des fêtes :**

Le Comité des Fêtes a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour l’organisation de son 50ème anniversaire. Après examen de toutes les pièces nécessaires du dossier jointes à la demande et de l’arrêté des comptes de la manifestation que l’association a fourni, le Conseil accepte de verser une subvention de 416 € conformément aux règles applicables à Saint-Hilaire en terme de subventions exceptionnelles.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

1. **Rapport d’activité SICTOM 2016 (consultable sur le site** [**www.sictomsudallier.fr**](http://www.sictomsudallier.fr)**) :**

Après présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d’élimination des déchets, le Conseil n’émet aucune réserve sur ce rapport.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

**Arrivée de Mme PONTONNIER.**

1. **Rapport d’activité SIVOM 2016 (consultable sur le site** [**www.sictom-nordallier.fr**](http://www.sictom-nordallier.fr)**) :**

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l’eau potable et de l’assainissement, le Conseil n’émet aucune réserve sur ce rapport.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des informations importantes du rapport d’activité du syndicat du collège ainsi que celles du rapport d’activité du SDE03.

\*\*\*\*\*

1. **Points comptables :**

Mr le Maire présente les différentes décisions modificatives comptables qui s’équilibrent en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à 7406 €.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

1. **Programmes 2018 :**

* Travaux à la salle des fêtes : lancement d’une étude exhaustive par un architecte pour des travaux de sol, des ouvrants, d’isolation, d’électricité, de l’espace scénique et de la partie office. Une étude thermique sera menée en complément par un thermicien.

Le Conseil autorise le Maire à lancer ces 2 études.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Comme autorisé par le Conseil Municipal, ces 2 études sont lançées.

* Travaux de voirie : les travaux devront se concentrer principalement sur la route de la Perrière à Buchatière dans les mêmes conditions que la tranche précédente. D’autres voiries pourront faire l’objet de travaux après examen des devis par la commission compétente.

Le Conseil autorise le Maire à demander des devis sur la voie de la Perrière à Buchatière et à monter le dossier de subvention idoine.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

* Dossier de solidarité : en cours d’étude.

\*\*\*\*\*

1. **Informations diverses**

* Différents travaux d’entretien vont être réalisés dans les salles
* Le CCAS diffusera un film le 3 novembre prochain
* Le défilé du 11 novembre partira à 9h45 de la Mairie, l’après-midi un film sur l’occupation de Moulins sera diffusé à la salle des fêtes
* Un après-midi d’information sur le diabète, le 15 novembre
* Un arbre de noël, le vendredi 8 décembre pour les agents et leurs familles
* La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 12 janvier 2018
* Mr le Maire répond à la question sur l’avancement du programme d’installation d’une aire de fitness, que nous sommes toujours dans l’attente d’une réponse du CNDS

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h15.